

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize le trente septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Joël BOUCHER, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs OTTAVY Christine, LYONNET Germain, DORAND Marie-Françoise, FIARD Cyrille, MEILHAC Joëlle, MONCEL Laurent, LAGARDE Brice, CHEVALIER Philippe, RIPPE Hervé, BREYTON Martine, MIRGUET-DAVID Odile, RUF Marie-Josèphe, LARDELLIER Nathalie, AUBERT Monique, ROZIER Stéphanie, PLAISANTIN Richard

Était excusée: Michelle FONTANELLE

Avait donné pouvoir : DUFOUR Florence avait donné pouvoir à LARDELLIER Nathalie, ROUX Véronique à AUBERT Monique

Secrétaire élu: Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Monsieur le Maire accueille les représentants du SYTRAIVAL qui présentent au conseil municipal leur projet d'implantation dans la zone industrielle de Quincieux.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures 30 et demande au conseil municipal de respecter une minute de silence en hommage à Philippe Gagnière, conseiller municipal, ancien adjoint, décédé le 25 septembre.

Puis il passe à l'ordre du jour :

DELIBERATION : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Dans le cadre de la réforme territoriale, la commune de Quincieux va récupérer au 1^{er} janvier 2014 l'intégralité de ses compétences et notamment la collecte des ordures ménagères.

Pour assurer le financement de ce service, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vu le Code Général des Impôts, article 1520,

« I. Les communes qui assurent au moins la collecte des déchets des ménages peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal »,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de fixer son taux à 8.38%.

DELIBERATION : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Après la présentation du rapport annuel du prix et de la qualité du service public d'eau potable, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve ledit rapport du SIEVA de 2012.

DELIBERATION : CONVENTION RELATIVE AUX RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS RD 87, VC50 ET VC 24

La construction de l'A466 entre l'A6 et l'A46N nécessite de modifier certaines Routes Départementales et communales situées sur la commune de Quincieux dans le département du Rhône. L'A466 croise notamment la route départementale n°87 et les voies communales n°24 et n°50.

La convention jointe en annexe a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives, notamment en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien ultérieurs, selon lesquelles les communications, modifiées par la réalisation des aménagements exposés ci-avant, seront rétablies.

A.P.R.R. s'engage à rétablir RD87 sur la commune de Quincieux. Les voies communales n°50 et n°24 seront rétablies via la RD87.

APRR s'engage à rétablir la Route Départementale n°87 par un ouvrage d'art en passage supérieur à l'autoroute sur la commune de Quincieux.

Les modifications sont les suivantes :

- La création d'un nouveau tronçon de RD87 d'une longueur de 960 mètres reliant la RD87 actuelle à la RD306 (entre les points A et B sur le plan de repérage).
- La construction d'un ouvrage d'art en passage supérieur (PS 2,730) permettant le franchissement de l'A466 (franchissement droit).
- Le raccordement du tronçon nouveau à la rue du stade (VC n°52).
- Le transfert de la RD87 située entre la RD306 et la nouvelle RD87 (entre les points B et C sur le plan de repérage) en Voie Communale n°XX.
- Le raccordement du nouveau tronçon de la RD87 à la RD306 via un giratoire (objet de la convention n°2.11.0093 APRR-CG69).

Les Voies Communales n°50 et n°24 transiteront par le rétablissement de la RD87, qui emprunte partiellement le tracé de la VC 50.

La VC 51, initialement raccordée sur la VC 50, ne sera pas rétablie sur la RD87.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire signer la convention jointe telle qu'elle a été présentée.

DELIBERATION : CONVENTION RELATIVE AUX RETABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS CR 35, CR 32, Chemin sous le Bourg, VC 6, CR 21

L'élargissement à 2 fois 3 voies de l'A46 Nord entre Genay et Quincieux nécessite de modifier certaines voies communales situées sur Quincieux.

La convention jointe en annexe a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives, notamment en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien ultérieurs, selon lesquelles les communications, modifiées par la réalisation des aménagements exposés ci-avant, seront rétablies.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire signer la convention jointe telle qu'elle a été présentée.

QUESTIONS DIVERSES :

Les riverains de la route de la Thibaudière se mobilisent pour interpeler les pouvoirs publics sur les nuisances sonores qu'ils subissent et sur les conditions d'insécurité auxquels ils sont soumis dans le cadre des travaux de l'autoroute. Leur pétition a été adressée à la Présidente du Conseil Général et à ses services.

Les riverains du local occupé par l'association des Portugais se plaignent régulièrement du bruit et de l'occupation des parkings alentour par les adhérents les week-end.

Petite enfance : MF Dorand fait un point sur la compétence « petite enfance » que la commune va reprendre le 1^{er} janvier 2014, à sa sortie de la CCMOA. La commune devrait bénéficier du RAM jusqu'à juin 2014. Elle reprendra à sa charge directement la convention passée par la CCMOA avec LCPR pour la gestion de la crèche. Une commission d'admission comprenant élus et personnel sera créée pour l'examen des candidatures à la crèche.

Pour répondre à la question d'Hervé Rippe, MF Dorand indique que le rapport annuel du délégataire « accueil de loisirs », Léo Lagrange, sera présenté avant la fin de l'année en conseil municipal.

Une pétition vis-à-vis des travaux autoroutiers circule à l'initiative d'habitants des hameaux. C. Ottavy encourage les conseillers municipaux à la signer.

Une présentation de l'étude sur les potentialités en eau du secteur des Hautes Combes sera faite le 9 octobre, par le Grand Lyon, aux propriétaires fonciers. Une réunion a eu lieu ce jour avec les exploitants agricoles.

Le projet de frayère à brochets avance.

Nathalie Lardellier pose la question du devenir des haies dans le cadre du futur remembrement lié aux travaux autoroutiers.

Laurent Moncel rappelle la visite de l'appartement du gardien de l'EMP (le 4 octobre) dont les travaux viennent de s'achever.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

Le Maire